



BULLETIN DE PRÉ-ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2017-2018

Aux tarifs préférentiels 2016-2017

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2018

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique **avant le 30/09/2017**

ou au SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS
Courriel : snuep.national@wanadoo.fr ; site : www.snuep.fr

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui non
 n° d'adhérent-e (facultatif) :
 M. Mme
 NOM :
 Nom de naissance :
 Prénom :
 Date de naissance : ____/____/____
 Adresse complète:

 Tél. fixe :
 Tél. portable :
 E-mail :

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU, 1^{re} fédération de l'Éducation nationale.
Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP inclut l'adhésion à la FGR.

ACADÉMIE (au 01/09/2017) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE AED

Classe normale Hors classe Stagiaire

Contractuel-le CDD CDI Vacataire

Échelon au 01/09/17 : Depuis le : __/__/__

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) :

retraité-e en congé sans emploi

Discipline précise :
 Code (si connu) :

66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100% si frais réels)
ou
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt si vous n'êtes pas imposable

AFFECTATION

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

RNE (facultatif) :

Ville :

Si TZR Etab. d'exercice :

Rattach. admin :

COTISATIONS DES PLP ET CPE

E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Sans traitement : 27 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Temps partiel : % Nombre d'heures :

Montant : €

Mode de paiement :

1. Chèque-s : 1 2 3

2. Prélèvement* en 3 fois en 6 fois

3. Virement bancaire (Demandez le RIB à votre section académique)

*En cas de première demande, ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement.

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée.

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^{de} Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	111	156	144	204	17272	24700	129	183
2	120	177	156	216	18712	27565	138	207
3	126	192	165	252	19690	29356	147	228
4	132	204	174	268	21122	32935	156	240
5	141	216	186	281	22196	34366	168	255
6	144	231	189	303	22553	36874	171	271
7	156	243	204	318	24700	38662	183	285
8	165		216		26134		195	
9	177		231		27923		207	
10	192		252		30431		225	
11	204		268		32935		240	
RETRAITÉ-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €		
RETRAITÉ-ES DE LA RÉUNION								
	PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €		
RETRAITÉ-ES DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP								
	PLP 1	10 383	PLP CN	11 457	PLP H.C.	12 888		

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel
 > Offensifs et engagés!**

Date : ____/____/____

Signature :

